

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 08 Février 2024 à 20h30

Etaient présents : BONADA Henri, VENET Anne-Marie, SCHMITT Olivier, BERNARD Elian, CHALANCON Corinne, CHARTIER Julien, GIRAUD Patrick, RAMBAUD Julien ; FIORELLO Jocelyne CHETOT Joyce.

Absents excusés : CHAUVE Amandine

Pouvoir : CHAUVE Amandine donne pouvoir à CHARTIER Julien

Secrétaire de séance : CHALANCON Corinne

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Novembre 2023.

Ce compte rendu est approuvé par la majorité des Conseillers présents.

Avant de commencer le Conseil Municipal, M. le Maire demande aux conseillers d'ajouter 2 délibérations sur l'ordre du jour qui concerne : pour la Publicité Extérieur. Accord unanime des conseillers.

Ordre du Jour :

Diverses Délibérations :

Diverses Délibérations :

Exonération Taxes Foncières

- Plan Fiscal et Financier CCFE
- Assurances communales
- SOCOTEC
- Dépenses d'investissement avant vote BP

- *Questions diverses*

➤ **Exonération de Taxe Foncière:**

Mr le Maire explique que cette délibération n'a pas lieu d'être, car l'intention du Conseil était d'exonérer les futures constructions de taxe foncière pendant 2 ans, mais celle-ci est de droit commun.

➤ **Pacte Fiscal et Financier CCFE**

Mr le Maire indique que la volonté du Conseil Communautaire est de réviser les conditions des différents reversements financiers entre la Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres. Un nouveau pacte fiscal et financier a été établi, et envoyé aux membres du Conseil.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil approuve le nouveau Pacte Fiscal et Financier de la CCFE.

➤ **Pacte Fiscal et Financier : Révision libre des Attributions de Compensation.**

Le nouveau Pacte Fiscal et Financier prévoit notamment la révision du montant des attributions de compensation de certaines communes. Pinay n'étant pas impactée par cette révision son montant restera à 63845€.

Les Conseillers présents ou représentés approuvent cette révision libre et espère que lorsque Pinay sera impactée, ce soit à la hausse....

➤ **Pacte Fiscal et Financier : Prise en charge intercommunale des cotisations au SDIS**

Mr le Maire explique qu'il y a lieu de modifier les statuts de la CCFE, afin de permettre à celle-ci de payer les cotisations au SDIS, de ses communes membres. Cette prise en charge étant compensée d'une diminution de l'attribution de la compensation communale du même montant.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, les Conseillers approuvent ce changement de statut.

➤ **Transfert de Compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes.**

Mr le Maire expose que la compétence Urbanisme, étant une compétence obligatoire de notre Communauté, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres et représentant au moins 20% de la population, nous devons transférer cette compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, approuvent ce transfert.

➤ **Publicité Extérieure, Enseignes et Préenseignes**

Il est proposé d'intégrer aux missions du service ADS (Autorisation Droit des Sols) de la CCFE les demandes d'autorisations en matière de publicité extérieure, enseignes et préenseignes. Cet ajout nécessite la conclusion d'une convention spécifique entre la CCFE et ses communes membres.

Il est proposé aux membres du Conseil, qui l'acceptent, à l'unanimité des présents ou représentés, d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

➤ **Choix des Assurances Communales**

La MAIF ayant cessé, au 31/12/2023, d'assurer les Collectivités territoriales, Mr le Maire indique avoir lancé une consultation auprès des assureurs. 2 ont répondu à notre sollicitation :

-Groupama pour un montant de 3411,04€ HT

-SMACL pour un montant de 2492,80€ HT

Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir la société SMACL pour un montant de 2741,67€ TTC
Accord des membres présents ou représentés.

➤ **Socotec : mission de contrôle.**

La commune a choisi SOCOTEC afin d'assurer les prestations de contrôle et de diagnostic dans le cadre de la réhabilitation de notre auberge communale. Au vu des caractéristiques du projet, il y a lieu d'y rajouter la mission de la vérification initiale des installations électriques et ce, pour un montant de 450€ HT. Après en avoir délibéré, tous les membres du Conseil, présents ou représentés, approuvent l'ajout de cette mission.

➤ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.**

Le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget 2024, engager, mandater et liquider, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, à savoir :

-Chapitre 20 (2031) : 3497€ (Frais d'études)

-Chapitre 21 (21318) : 4078€ (travaux hors bâtiments publics)

-Chapitre 20 (2151) : 5125€ (voirie)

-chapitre 23 (2313) : 13500€ (Bâtiments publics)

Accord unanime des membres présents ou représentés

Prochain Conseil Municipal : 9 avril 2024 20h30 en mairie.

Le Maire,
Henri BONADA

Secrétaire de séance,
CHALANCON Corinne